Image not found or type unknown

Démissionner d'un poste de remplacement de congé maternité

Par **babong**, le **18/11/2011** à **10:07**

Bonjour,

J'ai entamé, voilà un mois, un contrat à durée déterminée (6 mois) pour un remplacement de congés maternité, mais je souhaiterais démissionner.
Or, mon contrat ne stipule pas que je puisse avoir droit, tout d'abord à une période d'essai (donc je n'ai pas eu de période d'essai), ni à démissionner... Est-ce normal?

Merci d'avance pour votre aide.

Par **P.M.**, le **19/11/2011** à **11:19**

Bonjour,
La période d'essai n'est pas obligatoire et elle doit être mentionnée au contrat de travail...
La démission d'un CDD n'existe pas, vous ne pouvez le rompre, en dehors d'un cas de force majeure ou d'une faute grave de l'employeur, qu'en cas d'embauche en CDI par un autre employeur que vous pouvez justifier et en respectant un préavis maximum de 2 semaines ou par accord commun avec l'employeur et un avenant en raccourcissant le terme...

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés